Image not found or type unknown

Droit de visite et d'hébergement

Par **noel33000**, le **07/02/2010** à **21:40**

Bonjour,
je voudrais savoir s'il est possible qu'un jaf accorde un droit de visite et d'hebergement à un papa qui vit à plus de 600km du domicile de son fils et dt il ne sait jamais occupé ou du moins il ne lui a rendu visite que très peu de fois.je précise que l'enfant à 3ans et qu'il ne l'a pas reconnu.
merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés